

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	31

N° 18-DCM-DGS-052

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT & LE 24 SEPTEMBRE à quatorze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 Septembre 2018

OBJET DE LA DELIBERATION : REPRISE DES RESULTATS DU BUDGET ANNEXE EAU CONSTATES LORS DU COMPTE.

PRESENTS : Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND - Josiane SICCARDI – Pascal CAMPENS – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT - Paul MOUROT – Magali VINCENT – Denis CHAMBI -Viviane TIAR – Jean-Claude VEGA - Bénédicte LEMOIGNE – Daniel VESSEREAU – Daniel DUVOUX – Agnès BIASUTTO - Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Dominique ROLLAND - Nicole ROUX – Frédéric FIORE – Stéphane BELTRA - Yves PARENT – François MEURIER.

POUVOIRS : Céline PRATI-AIGUIER à Valérie RIALLAND – Patrick ROUAS à Hervé STASSINOS – Lionel RIQUELME à Paul MOUROT - Nicole VACCA à Yves PARENT – Oliver DURAND à Frédéric FIORE.

ABSENTS : Emmanuelle NIGRELLI – Jennifer DELI.

SECRETAIRE DE SEANCE : Magali VINCENT

=====
Monsieur Jean-Michel PEYRATOUT donne lecture de l'exposé suivant :

Au 1^{er} janvier 2018, la communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée est devenue Métropole, entraînant les transferts de nouvelles compétences dont la compétence Eau.

En séance du 18 décembre 2017, le Conseil Municipal a voté la clôture du Budget annexe Eau au 31/12/2017.

Le principe général concernant le devenir des excédents afférents à la compétence transférée est le maintien dans la comptabilité de la Commune en tant que résultante de l'activité de celle-ci.

Cependant il est possible de transférer tout ou partie des résultats. Ce transfert doit donner lieu à délibérations concordantes entre la Ville et la Métropole.

BUDGET ANNEXE EAU

Le budget annexe Eau est excédentaire en Fonctionnement et en Investissement
Les résultats de clôture se présentent comme suit :

	RESULTAT DE CLOTURE 2017 (en €)
INVESTISSEMENT	74 646,59
FONCTIONNEMENT	56 127,69
TOTAL	130 774,28

Il est proposé de transférer le solde d'exécution positif de la section investissement à la Métropole TPM à hauteur de 74 646,59 €, afin de financer les reports pris en charge par la Métropole TPM.

Les inscriptions budgétaires sur le budget principal se traduiront ainsi :

Section	compte	Montant (en €)
Investissement (recette)	001	74 646,59
Fonctionnement (recette)	002	56 127,69
Investissement (dépense)	1068	74 646,59

Vu et considérant

Vu le décret n° 2017-1758 du 26 décembre 2017 portant création de la Métropole Toulon Provence Méditerranée au 1^{er} janvier 2018,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2224-1 et l'article L 5217-2,

Vu la délibération du 18 décembre 2017 n° 17-DCM-DGS-118 relative à la dissolution du Budget annexe Eau,

Vu la délibération du 9 avril 2018 portant adoption des comptes administratifs 2017,

Il est proposé au conseil Municipal :

D'approuver la reprise des résultats du Budget annexe Eau au Budget principal, comme exposé ci-dessus,

D'approuver le transfert du solde positif de la section investissement du Budget annexe Eau au bénéfice de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, comme exposé ci-dessus,

De dire que les crédits nécessaires à la réalisation du transfert du solde positif de la section d'investissement seront inscrits à la Décision Modificative du Budget Principal sur le compte 1068, en dépense,

De dire que le transfert du solde positif de la section d'investissement doit donner lieu à délibération concordante de la Métropole Toulon Provence Méditerranée lors de son prochain Conseil métropolitain.

L'exposé mis aux voix est adopté à la MAJORITE

25 votes POUR

6 CONTRE (Frédéric FIORE – Yves PARENT – Stéphane BELTRA – Nicole VACCA – Olivier DURAND – François MEURIER)

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Hervé STASSINOS

